

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Secteur de projet Albert 1^{er} – projet de construction d'une crèche et d'une résidence pour étudiants :
- poursuite des objectifs d'aménagement du secteur de projet Albert 1^{er} et de la concertation selon des modalités adaptées

Séance du 19 juin 2014

Convocation du 13 juin 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le dix neuf juin à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le 13 juin 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Thierry Legros par M. Jean-Louis Oheix,
M. Xavier Tamby par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Sakina Bohu par M. Jean-Pierre Riotton

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 juin 2014

OBJET : Secteur de projet Albert 1^{er} – projet de construction d'une crèche et d'une résidence pour étudiants :

- **poursuite des objectifs d'aménagement du secteur de projet Albert 1^{er} et de la concertation selon des modalités adaptées**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu ses délibérations du 29 juin 2006 et du 26 juin 2008 approuvant la prise en considération d'un projet d'aménagement dans le secteur Albert 1er, d'une part, et approuvant un périmètre d'études, d'autre part,

Vu ses délibérations du 15 novembre 2007 et du 30 septembre 2009 approuvant les objectifs devant être pris en considération dans l'élaboration du projet urbain du secteur Albert 1er et définissant les modalités de la concertation,

Vu ses délibérations du 11 février 2010 et du 5 mai 2014 redéfinissant les modalités de la concertation et la composition de la commission consultative du secteur de projet Albert 1^{er},

Vu le plan local d'urbanisme adopté le 6 octobre 2010,

Considérant que la Ville a défini le secteur de projet Albert 1^{er} lequel a été retenu dans le plan local d'urbanisme comme périmètre de projet,

Considérant que les objectifs d'aménagement retenus par le conseil municipal pour ce secteur portent notamment sur :

- la construction d'une maison de l'enfance et de la famille,
- la restructuration et traitement qualitatif des espaces publics,
- la mixité de l'habitat (avec la présence de logements sociaux, notamment pour étudiants).

Considérant que la Ville a engagé des études d'urbanisme sur ce secteur, lesquelles ont fait l'objet de présentation à la commission consultative du secteur de projet Albert 1^{er}, réunie les 12 mars 2007, le 3 novembre 2010 et le 22 juin 2011,

Considérant que, dans le respect des objectifs précédemment énoncés et conformément aux conclusions des études réalisées, il est envisagé, sur une partie du périmètre du secteur de projet Albert 1^{er}, la réalisation d'une opération comprenant :

- une structure multi-accueil de petite enfance en rez-de-chaussée, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la Ville ;
- une résidence pour étudiants dont la réalisation serait confiée à Sceaux Habitat, dans le cadre d'un bail à construction portant sur le volume de la résidence pour étudiants ;
- la restructuration des espaces publics proches avec notamment la création d'une offre de stationnement public.

Considérant que la concertation sera poursuivie avant la mise en œuvre du projet selon des modalités à modifier au vu de l'évolution du projet,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : MM. Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon ; 4 abstentions : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon)

PREND ACTE de la poursuite des objectifs définis par le conseil municipal lors de ses séances du 15 novembre 2007 et du 30 septembre 2009 avec notamment la réalisation de :

- une structure multi-accueil de petite enfance ;
- une résidence pour étudiants ;
- la restructuration des espaces publics proches avec notamment la création d'une offre de stationnement public.

APPROUVE la continuation du processus de concertation selon les modalités suivantes :

- une réunion publique ouverte à l'ensemble de la population désirant prendre part aux réflexions sur le projet ;
- une communication sur le projet au travers d'articles dans le Sceaux Magazine et sur le site internet de la Ville ;
- une réunion de la commission consultative du secteur Albert 1^{er}, dont la composition a été renouvelée lors de la séance du conseil municipal du 5 mai 2014.

Avant la mise en œuvre du projet, un bilan de concertation sera présenté lors d'une séance du conseil municipal.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



M. Benjamin Lanier